

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Délibération n°20200730_09

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 1

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Élection des représentants au GAL du Pays du Ruffécois

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAIS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie – SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy

DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle

ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie

CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés : BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ JacquesSecrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Élection des représentants au GAL du Pays du Ruffécois

Vu le règlement de fonctionnement du GAL du PETR du Pays du Ruffécois;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que le règlement de fonctionnement du GAL du PETR du Pays du Ruffécois prévoit que :

« Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du GAL du PETR du Pays du Ruffécois est de 3 titulaires et 3 suppléants. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants ».

Il est proposé au conseil communautaire de désigner des conseillers pour représenter la communauté de communes Cœur de Charente au sein du GAL du PETR du Pays du Ruffécois.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité désigne :**Titulaires (3) :**

BONNET Franck, conseiller communautaire de St Faigne
LASBUGUES Elisabeth, conseillère communautaire de Vars
HENRY Jimmy, conseiller communautaire de Mansle

Suppléants (3) :

AGUESSEAU Norbert, conseiller communautaire de Cellettes
JEUNE Karine, conseillère communautaire de Ranville-Breuillaud
CHABAUTY James, conseiller communautaire de Montignac-Charente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

